

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 15 mars 2021

Installation d'un conseiller municipal et désignation d'un représentant du Conseil Municipal du Conseil d'Administration du CCAS

Suite à la démission de monsieur Éric OLLIVIER de ses fonctions de conseiller municipal, c'est monsieur Philippe CARRIÈRE qui prend sa suite. C'est ce dernier qui a été désigné en qualité d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale.

Modification des commissions municipales et des comités consultatifs

Suite à la démission de monsieur Éric OLLIVIER, de ses fonctions de conseiller municipal, et à l'entrée en fonction de monsieur Philippe CARRIÈRE, il convient de mettre à jour la composition des commissions municipales, d'une part. De nouvelles demandes d'inscriptions ont été réceptionnées de la part d'hillionnais souhaitant participer aux travaux des comités consultatifs, d'autre part.

Voici la mise à jour de la composition des commissions municipales élargies aux comités consultatifs :

ENTRAIDE & ACTIONS CITOYENNES (animée par Annie GUENNOU) :

Membres élus : CHAPLAIN Martine / REBOURS Vincent / DEVRAND Michel / CRÉZÉ Isabelle / LÉVÊQUE Isabelle / DENIAUX Françoise / CARRIÈRE Philippe

Membres extérieurs : TRÉHOREL Maryvonne / ROBREAU Jeannie / POLETTI Marie-Jo / DEMAIZY André / BARAER Danielle / POUPART Michel / BLIER Nicolas / OLLIVIER Éric

VIE SPORTIVE & ASSOCIATIVE (animée par Antony JÉGOUIC) :

Membres élus : GUENNOU Annie / RAULT Sébastien / DEVRAND Michel / DEPAGNE Anne-Gaëlle / LE MEUR Fabienne / LÉVÊQUE Isabelle / CARRIÈRE Philippe

Membres extérieurs : CABARET Bernard / CAMUS Kristell / DEMAIZY André / FLEHO Yoann / LÉVÊQUE Éric / LEPETIT Yann / LE GUEN Gérard / PHILIP Yves / PHILIPPE Jean-François / TRIVIN Frédéric / OLLIVIER Éric

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS & PATRIMOINE IMMOBILIER (animée par Katel GOUESSANT) :

Membres élus : COLAS Morgane / KUNTZ Grégoire / BOULAIRE Didier / DELANOË Bénédicte / DEVRAND Michel / MERCIER Anthony / HAMON Serge / GUY-CLAEREBOUDT Éva

Membres extérieurs : BLIER Nicolas / BOTREL Serge / BRIENS Patrick / CABARET Jean-Yves / LANGLAIS Claude / LEBRAS Didier / LE ROUX Loïc / LEVA Olivier / MARTIN Gilles / MENIER Daniel

ÉDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE (animée par William MACÉ & Virginie ROSNARHO) :

Membres élus : GOUESSANT Katel / RAULT Sébastien / DESBOIS Stéphanie / LÉVÊQUE Isabelle / DENIAUX Françoise / DERON Ludovic

Membres extérieurs : CABARET Lucie / COURCOUX Thomas / ÉRÉAC Solenn / GAUDIN-CHAMPION Anne-Marie / PERROS Linda / SCHMID Anne / représentants des associations de parents d'élèves de la commune / FLÉHO Dorothée

CULTURE (animée par Henri BOURDONNAIS) :

Membres élus : COLAS Morgane / KUNTZ Grégoire / CHAPLAIN Martine / DELANOË Bénédicte / DESBOIS Stéphanie / DENIAUX Françoise / DERON Ludovic

Membres extérieurs : BRIEND Pascaline / CHANOT Patrick / DOUCET Louis / GOREGUES Pierre / HEURTEL Christine / LELIÈVRE Sylvain / MOISAN Delphine / POIRIER Régis / SCHMID Jean / TERTRE Caroline

FINANCES (animée par Morgane COLAS) :

Membres élus : GUENNOU Annie / ROSNARHO Virginie / BOURDONNAIS Henri / CRÉZÉ Isabelle / MERCIER Anthony / HAMON Serge / DERON Ludovic

Membres extérieurs : CADORET Éric / LE TEXIER Aurélie / MESSAGLIO Annie / PITAUD Lucie / SCHMID Jean / OLLIVIER Éric / CLÉMENT Dominique

ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE (animée par Grégoire KUNTZ) :

Membres élus : GOUESSANT Katel / MACÉ William / COLAS Morgane / BOULAIRE Didier / REBOURS Vincent / ALLANIC Éric / MERCIER Anthony / DERON Ludovic / GUY-CLAEREBOUDT Éva

Membres extérieurs : BANNIER Anne-Fleur / BAUSSON Bertrand / CABARET Jean-Yves / CAMUS René / DRUET Michel / FEILLET Raymonde / GROVALET Gilles / HAMON Gilbert / HURTAUD Guillaume / LACOSTE Bastien / LANGLAIS Claude / LE FAUCHEUR Myriam / MARTIN Gilles / MASSON Pierre / MENNELET Dominique / REDOT Alain / TONNELIER Franck / MENIER Daniel

Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule que les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal. La loi NOTRe précise qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et doit faire l'objet d'un vote.

A cette occasion, le maire présente un rapport sur les orientations budgétaires de la commune, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette première étape du cycle budgétaire permet ainsi d'élaborer les grands axes d'interventions de la commune et de préparer le budget à venir.

La Commission de Finances s'est réunie le 9 mars 2021 pour examiner le Rapport d'Orientation Budgétaire concernant la situation financière de la commune devant servir à l'établissement du Budget Primitif 2021.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - validation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 décembre 2020 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année. Voici les sujets concernés :

- Pacte de confiance et de gouvernance : neutralisation des effets de la fusion intercommunale sur la DGF et le FPIC - année 2020
- Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme (PLU)
- Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titre des services communs
- Fixation de la réfaction de DAC définitive relative au financement de l'adhésion intercommunale à l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités)

Le Conseil Municipal a approuvé les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes en 2020 :

<u>Modulations DAC</u>	Neutralisation effet fusion (Pacte)	Cotisation ARIC	PLU charges 2019 à rembourser	PLU FCTVA 2019	PLU DGD 2019	Services communs
BINIC-ETABLES	-59 935 €	0 €	-3 384 €	555 €	0 €	0 €
BODEO	1 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FOEIL	7 080 €	-72 €	-5 040 €	827 €	0 €	0 €
HARMOYE	11 899 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
HILLION	-75 053 €	-540 €	-486 €	80 €	0 €	0 €
LANFAINS	-172 €	-157 €	-10 775 €	1 768 €	0 €	0 €
LANGUEUX	-37 934 €	-652 €	-8 845 €	1 451 €	0 €	0 €
LANTIC	-3 724 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LESLAY	929 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MEAUGON	-21 652 €	-72 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINE-HAUTE	67 282 €	-91 €	-20 580 €	3 376 €	0 €	0 €
PLAINTEL	73 373 €	0 €	-22 236 €	3 648 €	7 166 €	0 €
PLEDRAN	-3 820 €	-139 €	-600 €	98 €	2 884 €	0 €
PLERIN	-69 398 €	-158 €	-6 214 €	1 020 €	0 €	0 €
PLOEUC-LHERMITAGE	55 627 €	0 €	-4 500 €	738 €	0 €	0 €
PLOUFRAGAN	-51 372 €	-158 €	-8 729 €	1 432 €	0 €	0 €
PLOURHAN	-5 242 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PORDIC	-34 708 €	-139 €	-10 961 €	1 798 €	7 500 €	0 €
QUINTIN	20 687 €	-402 €	-1 440 €	236 €	0 €	0 €
SAINT-BIHY	-140 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRANDAN	11 582 €	-91 €	-205 €	34 €	0 €	0 €
SAINT-BRIEUC	-71 384 €	-1 397 €	-44 266 €	7 261 €	0 €	-281 398 €
SAINT-CARREUC	88 629 €	-91 €	-12 175 €	1 997 €	0 €	0 €
SAINT-DONAN	-30 €	-72 €	-1 975 €	324 €	0 €	0 €
SAINT-GILDAS	20 335 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-JULIEN	-1 955 €	-91 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	24 672 €	0 €	-16 343 €	2 681 €	0 €	0 €
TREGUEUX	-40 701 €	-139 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TREMUSON	-1 367 €	-91 €	-130 €	21 €	0 €	0 €
TREVEUEC	24 620 €	0 €	-22 240 €	3 648 €	0 €	0 €
VIEUX-BOURG	4 182 €	-72 €	0 €	0 €	0 €	0 €
YFFINIAC	5 437 €	-139 €	-10 881 €	1 785 €	0 €	0 €
TOTAL	-60 913 €	-4 975 €	-212 005 €	34 778 €	17 550 €	-281 398 €

Saint-Brieuc Armor Agglomération - validation des Rapports sur les Prix et la Qualité de Service d'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2019

L'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) publics d'eau potable et d'assainissement avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité.

Conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, les RPQS de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur l'eau et l'assainissement collectif et non collectif ont été adoptés par délibération en date du 17 décembre 2020.

Après délibération par l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice soit avant le 31 décembre de l'année n+1 (D.2224-3 CGCT).

Saint-Brieuc Armor Agglomération - convention cadre de versement de fonds de concours - réalisation de travaux d'eaux usées et d'eau potable - urbanisation secteur Les Quilles

Des parcelles privatives sur le hameau des Quilles à Hillion ont fait l'objet de divisions parcellaires et d'autorisation d'urbanisme. Un lot est déjà en construction et trois autres lots vont à terme pouvoir faire l'objet de construction d'habitations.

Le réseau d'eaux usées existant sur l'impasse du Clos des Quilles ne permet pas de raccorder ces lots gravitairement considérant l'existence d'un réseau d'eaux pluviales situé à la même profondeur entre les lots à raccorder et le réseau gravitaire d'assainissement collectif.

Aussi, afin de permettre un raccordement de ces futures habitations, une extension du réseau d'eaux usées est à envisager.

Saint-Brieuc Armor Agglomération détient les compétences en termes d'adduction d'eau potable et d'eau industrielle et de gestion des eaux usées.

Dans le cadre de travaux de réseaux destinés à desservir les projets de construction et/ou d'aménagement, Saint-Brieuc Armor Agglomération sollicite un fond de concours de la part de la Commune concernée pour le financement des travaux de réseaux.

La délibération DB-272-2016 du 1er décembre 2016 fixe les conditions de financement des travaux réalisés par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ce cadre.

La participation de la commune d'Hillion s'élève à 50 %, soit 24 377,77 € HT. Celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 24 377,78 € HT.

La commune d'Hillion procèdera au versement de sa participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût HT constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - convention cadre de prestations de ramassage, de transport et de traitement des algues vertes pour le compte de communes touchées par l'échouage - Saison 2021 à 2026

Par convention de prestations de services, modifiée par deux avenants successifs le 1er août 2018 et le 13 février 2020, Saint-Brieuc Armor Agglomération assure pour le compte des communes de Saint-Brieuc, Pordic, Hillion et Plérin le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes échouées sur leurs côtes depuis le 1er janvier 2015. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Afin d'anticiper la prochaine période d'échouage, il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes termes que précédemment et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

En application de cette convention, Saint-Brieuc Armor Agglomération gère l'organisation des opérations de ramassage, de transport, de traitement et d'épandage des algues vertes uniquement sur les zones ramassables mécaniquement identifiées dans la convention.

Les communes assurent le repérage des échouages, leur intensité et la détermination du type d'algues présentes dans les zones non ramassables de façon mécanique.

Aménagements rue de la Tour du Fa et rue des Écoles – demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Les travaux de construction du groupe scolaire d'Hillion, démarrés en juillet 2020 et dont la phase 2 (réhabilitation) se terminera au printemps 2022, vont s'accompagner de travaux d'aménagement des rues de la Tour du Fa et des Ecoles.

Par délibération du 28 septembre 2020, la participation de la commune à la réfection des réseaux humides, sous maîtrise d'ouvrage Saint-Brieuc Armor Agglomération, a également été actée. Ces travaux ont été réalisés à l'été 2020.

Par délibération du 28 septembre 2020, les travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairages publics et téléphoniques ont été validés. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Suite à ces travaux préparatoires et une fois les travaux d'extension (phase 1) du groupe scolaire finalisés, les travaux d'aménagement des espaces publics vont pouvoir être menés comprenant notamment : la création de stationnements et d'arrêts minute, l'aménagement et la sécurisation de parvis au droit des bâtiments publics, le cheminement des usagers et piétons, la réduction de la vitesse adaptée aux usages liés au groupe scolaire et bâtiments publics, la réfection de la voirie.

Ces aménagements constituant des travaux de sécurité de voirie et de réduction de vitesse en agglomération et cœur de bourg, ils constituent un projet d'investissement éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DSIL). Une subvention à hauteur de 35 % peut être sollicitée.

Rénovation énergétique – demande de subvention au titre de la DSIL – Plan de relance

La commune d'Hillion est engagée depuis plusieurs années dans une recherche d'économies d'énergie et d'exemplarité de ses projets de création, rénovation et extension de bâtiments communaux.

Dans cette initiative, elle est accompagnée, depuis 2008, par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc. Les collectivités adhérentes bénéficient de l'expertise d'un Conseiller en Énergie Partagé. Il réalise un diagnostic de la consommation en énergie et en eau des bâtiments communaux et fait des propositions d'amélioration. Il accompagne également les communes dans leur projet de construction ou de rénovation de bâtiments.

Ainsi, il est proposé de réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment accueillant le public et de réaliser une isolation du plafond soit en comble perdu soit en toiture isolée. En termes de gain énergétique, la cible recommandée d'au moins 30% de réduction des consommations d'énergie par rapport à la consommation actuelle du bâtiment sera atteint,

- En termes de gain environnemental, il est proposé de réaliser une isolation par l'extérieur des murs avec des panneaux de fibre de liège, matériaux biosourcés et l'isolation en toiture en fibre de bois, matériaux également biosourcés,
- En termes d'impact économique, celui-ci sera positif sur l'économie locale, des entreprises locales s'étant déjà montrée intéressées par le projet.

Le taux de subvention appliqué à la DSIL n'est pas défini à l'avance mais la participation minimale du maître d'ouvrage, collectivité ou groupement de collectivités, au financement du projet doit être de :

- 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet si la collectivité est chef de file de la compétence concernée (article L. 1111-9 du CGCT) ce qui est le cas sur ce projet.

70 % des travaux de rénovation énergétique pourraient donc être pris en charge au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Mise en place de radars pédagogiques sur la commune – demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière

Plan de relance – Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Syndicat Départemental d'Énergie 22 – Compléments d'éclairage public – bourg de Saint-René

Par délibération du 2 juin 2020, le conseil municipal a validé les travaux d'éclairage du parvis, des commerces et de l'église de Saint-René pour un montant de 64 800 euros TTC avec une participation de la commune de 37 800.00 euros selon le règlement financier du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

La finalisation des travaux d'aménagement du bourg de Saint-René s'est accompagnée de l'opportunité ou la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage public et fourreaux complémentaires et équipements à savoir : installation de la borne marché et création de son alimentation, génie civil supplémentaire (fourreau + chambres) pour l'alimentation du panneau d'information local, travaux de génie civil, fourniture et pose de matériels d'éclairage public au niveau de l'abri-bus créé et du parking arrière situés rue des Vergers. Les travaux supplémentaires nécessitent une participation de la commune d'un montant de 5 571.21 euros.

Subventions communales 2021 aux associations

Comme chaque année, dans le cadre de la politique déployée en faveur du monde associatif, il vous est proposé d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations hillionnaises et extérieures. Ces dossiers ont été étudiés par la commission municipale « Vie Sportive et Associative » le 13 février dernier. L'enveloppe allouée pour les subventions aux associations, au titre de l'année 2021, est fixée à 44 200 euros. Les associations sont les animateurs de la commune et la municipalité a la volonté de les soutenir par des aides indirectes comme la gratuité des salles pour les spectacles mais aussi en matière de logistique lors de l'organisation de manifestations. La commune est attentive à la situation du milieu associatif, cette attribution constitue une première analyse en fonction des dossiers présentés.

Dénomination de l'école publique du bourg d'Hillion

Les travaux d'extension et de rénovation en cours, permettant le regroupement physique de l'école maternelle et de l'école élémentaire du bourg d'Hillion, constituent l'aboutissement de la fusion des écoles publiques du bourg validée par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2015.

Cette décision avait été engagée dès la délibération du 26 mai 2014 et s'était poursuivie par une concertation avec les services de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves, les équipes enseignantes et les membres de la commission Enfance-Jeunesse-Éducation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 421-24 du Code de l'Éducation, « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité de rattachement ».

Malgré l'ancienneté de cette école, aucun nom ne lui avait jusque-là été attribué. Les premières traces remontent à une délibération de 1857 avec le principe de la création d'une école. Le 25 janvier 1861, le Conseil Municipal vote pour la construction de l'école. Cette école est agrandie par la suite. Une restructuration a lieu en 1994.

Une concertation a eu lieu dans le cadre d'un groupe de travail à la suite d'un sondage en ligne. Ce groupe de travail, composé de l'équipe enseignante et de représentants élus des parents d'élèves et réuni le 12 janvier 2021, a donné lieu à une proposition de noms à soumettre au choix des élèves.

L'Association Histoire et Patrimoine d'Hillion a été sollicitée pour apporter des compléments d'information aux propositions à soumettre.

Le 19 février, les élèves de la grande section au CM2, après un travail avec les enseignants, ont voté. Trois noms étaient soumis à ce vote : école de la Presqu'île, école de la Tour du Fa et école de la Croisée.

Les élèves ont voté majoritairement pour la dénomination « école de la Presqu'île ».

Le Conseil Municipal a fait le choix de suivre le vote des élèves et de la dénommer « école de la Presqu'île ».

Emplois saisonniers - Saison estivale 2021

Modification du tableau des emplois et des effectifs